

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 42, rue Centrale, 44.

<b>RÉDACTION</b> 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76 <b>ANNONCES ANGLAISES</b> 30 c. la ligne	<b>PRIX DE L'ABONNEMENT</b> Ville de Lyon... Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr. Département du Rhône... 11 fr. 22 fr. 44 fr. Départements limitrophes... 12 fr. 23 fr. 46 fr. Autres départements... 13 fr. 25 fr. 48 fr.			<b>LES ABONNEMENTS</b> partent des 1 <sup>er</sup> et 15 <sup>e</sup> de chaque mois.	<b>Gérant :</b> C. GUICHARD Propriétaire de St. Étienne, Lyon.	Les annonces de 1 <sup>er</sup> ordre ne sont pas reçues sans l'accompagnement d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.
	Pour l'étranger, le port en sus.					

Lyon, le 24 Décembre

Les bruits les plus alarmants circulent depuis quelques jours au sujet des conséquences menaçantes que pourraient avoir pour la France l'union de plus intime entre la Prusse et l'Italie. Notre correspondant parisien nous le premier nous les avait signalés, et vient aujourd'hui avec une insistance qui sera d'autant plus remarquable qu'elle coïncide avec l'expression de préoccupations analogues de la part des journaux conservateurs.

An sujet de l'acharnement du général Temple à hâter la discussion de son interpellation sur l'envoi d'un ministre plénipotentiaire auprès du roi d'Italie, Français n'hésite pas à signaler le rapprochement, qui devient chaque jour plus significatif, du gouvernement allemand vers le gouvernement italien. Le journal ministériel croit, en outre, devoir constater que ce dernier s'occupe avec la plus grande activité ses armements et que le général de Roon est venu à Rome comme pour aider à l'organisation de l'armée italienne.

De son côté, le *Moniteur universel* dissimule pas les vives préoccupations qu'éprouve tant le monde politique que le monde des affaires, au sujet de la tension qui paraît exister entre les rapports diplomatiques entre l'Italie et la France. Il va même jusqu'à faire l'écho d'un rumeur qui, si elle était fondée, dépasserait en gravité les informations qui nous sont transmises par notre correspondant.

D'après les bruits rapportés par le *Moniteur universel*, le retour de M. Gramont serait loin de confirmer la nouvelle, que donnait dernièrement un journal pourtant très-sérieux de l'autre côté des Alpes, d'une reprise amicale de nos bonnes relations avec le gouvernement du Quirinal. Bien au contraire : le ministre plénipotentiaire italien ne serait revenu à Paris que conditionnellement, ayant pour mission de demander du gouvernement français la reconnaissance explicite et formelle de l'unité italienne et de Rome capitale. Le *Moniteur universel* se borne à traiter d'in vraisemblable cette nouvelle, mais ne prend pas sur lui de le mentionner complètement. Et ce qui lui donne à nos yeux une particulière gravité, c'est, à vrai dire, son étrangeté ; il est difficile de comprendre une semblable demande de la part du gouvernement italien, alors que la reconnaissance de l'unité italienne avec Rome pour capitale ressort de la façon la plus absolue de l'envoi auprès du roi d'Italie, et à Rome même, d'un ministre plénipotentiaire. Il faudrait donc ne voir dans cette demande, si réellement elle existe, qu'une sorte de provocation déguisée adressée à la Prusse par l'Italie, de concert avec l'Allemagne.

Cela nous répugne d'insister sur de tels bruits ; mais, ainsi que nous le disions, ils prennent depuis quelques jours une telle consistance, que l'opinion publique attend avec une impatience qui n'est pas sans appréhension,

d'être éclairée sur ce qu'ils peuvent avoir de fondé. On a lieu d'en être d'autant plus surpris que la nomination de M. le marquis de Noailles au poste d'ambassadeur auprès du roi Victor-Emmanuel avait été accueillie de l'autre côté des Alpes par les témoignages d'une unanime satisfaction, et paraissait devoir suffire à dissiper les malentendus qui avaient pu exister entre le cabinet du Quirinal et le gouvernement de Versailles. Les préoccupations qui avaient inspirées à l'Italie les tentatives de restauration bourbonnienne n'avaient d'ailleurs plus de raison d'être depuis l'avortement de l'intrigue fionniste. Il faut donc attribuer à une autre cause les inquiétantes rumeurs qui circulent.

Le *Moniteur universel* se rencontre, sur ce point, avec notre correspondant parisien et il n'est pas éloigné de supposer que les conseils et les influences que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel peut recevoir de Berlin tendent à empêcher entre la France et l'Italie le retour à des relations de bon voisinage et de sincère amitié. C'est là l'une des conséquences de cette lutte à outrance où le chancelier de l'empire s'est engagé contre les catholiques. Il s'agit pour lui de nous isoler et de détruire, en portant à la France les derniers coups, les résistances qui barrent encore le chemin à son insatiable ambition.

Si l'en est ainsi, et tout concourt à le faire supposer, la tâche du gouvernement français nous semble toute tracée : c'est de se garder, dans sa politique extérieure, de prendre parti dans la lutte que M. de Bismarck a suscitée ; et, à l'intérieur, de veiller à ce que ces excitations imprudentes, ces paroles provocatrices que ne s'interdisent pas toujours certains personnages du haut clergé français ne se reproduisent pas. On est au dehors très au courant sur ce qui se passe chez nous, et l'influence qu'exerce en France le langage des évènements est plutôt grossie qu'atténuée dans l'opinion des étrangers. Préoccupés uniquement de hâter notre relèvement, nous devons principalement nous appliquer à éviter ce qui pourrait y porter obstacle. La moindre légèreté serait de notre part un acte insensé qui entraînerait des désastres cette fois irréparables. Voilà pourtant à quoi devraient quelque peu penser ces hommes bien intentionnés sans doute, mais irréfléchis, qui, comme certains députés de l'extrême droite, entretiennent par leur conduite inconsidérée les méfiances de nos voisins et entraîneraient la France, si par malheur on les écoutait, à une ruine définitive.

### INFORMATIONS POLITIQUES

On nous écrit de Versailles, 23 décembre :

La commission de décentralisation a discuté aujourd'hui le projet de M. de Chabrol, relatif à l'établissement d'un conseil général de la commune, composé moitié d'élus du suffrage universel et moitié d'élus des plus imposés représentant les trois cinquièmes des contributions de la commune, et qui serait chargé de nommer le conseil municipal.

Après des observations présentées par MM. Raudot, de La Basselière, Adnet, M. de Cha-

broil retire son projet en se réservant de le modifier.

La commission examine ensuite le projet de M. Fresneau, qui fait élire le conseil général de la commune par les électeurs et les plus imposés de chaque quartier ou section et de chaque profession.

La discussion n'a pu être épuisée ce matin sur ce système. Elle sera continuée samedi prochain.

On dit que le gouvernement aurait demandé à la sous-commission chargée de préparer les projets de loi relatifs à l'organisation des pouvoirs publics de vouloir bien détacher de la loi municipale définitive la partie de cette loi ayant trait à l'électorat des maires. Le gouvernement voudrait soumettre cette question spéciale à l'examen du conseil d'Etat.

On lit dans l'*Ordre* :

Des profondes divergences se produisent également au sein du cabinet, au sujet de la proposition Courcelle, relative à l'ajournement des élections partielles.

Le gouvernement doit-il, sur cette question, engager la partie ministérielle ?

Le cas est assez grave, et à ce point de vue, les avis sont partagés.

Le fait est qu'on ne se fait pas une idée bien nette du résultat du vote.

Le même journal publie la note suivante :

La réunion des députés de l'Appel au peuple a discuté, dans sa séance d'hier soir, la proposition de M. Courcelle, relative à l'ajournement des élections partielles.

Elle a décidé qu'elle voterait contre cette proposition, qui porte atteinte au suffrage universel.

Nous lisons dans la *Liberté* :

On pense que l'Assemblée ne se réunira pas vendredi, le lendemain de Noël.

Mardi elle commencera la discussion de la loi sur la nomination des maires, qui sera très vivement combattue.

Il est probable que cette délibération ne sera pas terminée avant mercredi, époque à laquelle on prendrait un congé de huit jours.

Une bonne nouvelle que nous apportent les journaux de Paris :

La commission relative au transport des journaux s'est réunie lundi, sous la présidence de M. Crespin.

Elle a chargé son président de s'entendre à ce sujet avec la commission du budget, ajoutant qu'elle consentait à s'occuper de la question, si elle en était saisie de nouveau.

En substance, la commission n'est sympathique ni au rétablissement du timbre, sur lequel M. le ministre des finances lui-même n'insiste pas, ni au transport par la poste. Elle fait remarquer, en effet, que d'une part le gouvernement ne réclame pas le transport comme mesure de police, que, d'autre part, le monopole que l'on bénéficierait aux chemins de fer pour en faire bénéficier la poste, devrait être remboursé aux compagnies sous forme de garantie. L'écart qui en résulterait serait fort minime et ne constituerait pas un point de vue même des intérêts du Trésor — une compensation suffisante des pertes qui résulteraient pour lui du coup porté aux industries nombreuses qui se rattachent au journalisme.

C'est hier que M. le vice-président du conseil a dû donner connaissance à ses collègues du nouveau projet de loi sur la presse, à l'élaboration duquel a participé M. le ministre de la justice.

D'après le nouveau projet, dit-on, les poursuites dirigées pour cause d'offenses envers l'Assemblée nationale pouvaient être directement intentées, sans qu'il fût besoin de recourir à l'autorisation de l'Assemblée.

La *Gazette de Strasbourg* publie une loi de l'empire en vertu de laquelle 40,250,950 florins seront prélevés sur l'indemnité de guerre et consacrés à l'agrandissement, à l'armement des forteresses de l'Alsace-Lorraine, à la construction de casernes, de lazarets, de magasins, etc.

9,000,000 florins seront consacrés à l'armement en artillerie et à la construction de casernes d'artillerie.

210,000 à la reconstruction des ateliers d'ar-

tillerie de Strasbourg et à l'agrandissement de la fabrique de poudre de Metz.

19,000,000 à l'agrandissement des forteresses de Strasbourg, Metz, Biche, Neuf-Brisach et Thionville.

9,500,000 à l'installation des casernes, des écuries et autres établissements de garnison.

386,100 à l'établissement et à l'agrandissement des lazarets des forteresses.

318,000 à l'établissement de lazarets pour les garnisons.

906,950 à la reconstruction des manutentions et des moulins.

412,900 à l'établissement d'approvisionnements en pain et en avoine dans les forteresses.

180,000 à l'acquisition et à l'installation d'un bâtiment pour le gouverneur de Strasbourg.

182,000 à la construction et à l'installation des bâtiments contenant les équipages du train à Strasbourg, etc.

On mande de La Haye :

Une dépêche officielle, en date de Penang 20 décembre, porte que le second objet de l'expédition a été atteint avec peu de pertes : les troupes hollandaises ont pris possession du fleuve et de toutes les fortifications sur les deux rives.

L'ennemi semble découragé par la défaite du 14 et par le bombardement.

Le général Van Swieten cherche maintenant à nouer des relations avec le sultan qui paraît disposé à la soumission.

La séance d'hier, M. Fourcand a déposé une demande d'interpellation sur la convention passée entre l'Etat et l'ancienne liste civile. L'Assemblée doit aujourd'hui fixer le jour de la discussion. Voici quel est l'état de la question.

Le 25 octobre dernier, MM. Magne, Desilligny et Bathie, au nom de l'Etat, et M. Rouher, au nom de l'impératrice Eugénie, signèrent une convention qui fut ratifiée par un décret du président de la République, en date du 12 novembre. On établissait la cession de l'empire, par suite de la vente d'un certain nombre d'objets manquant dans les palais nationaux et aliénés pendant l'empire; ce compte s'élevait à 706,000 fr. Puis l'Etat était reconnu débiteur, vis-à-vis de l'impératrice, d'une somme de 3,567,000 fr. pour dépenses faites par l'empereur sur sa liste civile, ayant profité au mobilier des palais nationaux. Restait donc une somme de 2,861,000 fr. qui devait être remboursée à l'impératrice en dix années, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1873, avec intérêts à 5/0 du jour de la ratification. On abandonnait en outre à l'impératrice le musée chinois du palais de Fontainebleau, le musée d'armes du château de Pierrefonds et tous les tableaux et objets ayant le caractère de souvenirs de famille.

La commission du budget s'est à plusieurs reprises occupée de ce projet de transaction, et nos lecteurs trouveront plus loin le compte-rendu de la discussion qui a eu lieu à la séance d'hier. Les membres de la minorité avaient décidé qu'une demande serait adressée par l'un d'eux au gouvernement pour obtenir que la commission du budget fût officiellement saisie de la question par l'Assemblée.

A la séance d'avant-hier, M. Fourcand a donc attiré l'attention de l'Assemblée sur la transaction préparée par le ministre, et il a demandé si le gouvernement

n'avait pas l'intention de présenter un projet de loi.

« Il y a là en effet, a-t-il dit, des questions de plus haut intérêt, des questions de droit public, des questions d'attributions, des prérogatives de l'Assemblée nationale dont chacun de nous est également jaloux, et ce serait manquer à nos devoirs que de ne pas saisir immédiatement l'occasion de demander au gouvernement ce qu'il se propose de faire. Il ne saurait être trop tard pour le faire. »

M. Desilligny a répondu que des difficultés considérables divisaient depuis quelque temps déjà le gouvernement et l'ancienne liste civile. Si elles n'étaient pas été terminées par une transaction, elles auraient été soumises aux tribunaux compétents. Pour éviter un débat judiciaire, le gouvernement a cru devoir consentir à un traité qui lui a paru juste et nullement désavantageux pour l'Etat. C'est d'ailleurs à l'Assemblée qu'il appartient de voter les crédits nécessaires au paiement des sommes dont l'Etat s'est reconnu débiteur; elle aura, par conséquent, à apprécier la convention intervenue.

M. Fourcand voulait répliquer, mais, après la réponse du ministre le règlement ne permettait pas que la discussion fût prolongée. L'honorable député, peu satisfait des explications fournies, a déposé hier une demande d'interpellation.

Il est urgent, en effet, que l'Assemblée examine les stipulations de la transaction, qui règle les différends de l'Etat et de l'ancienne liste civile. Car cette transaction a déjà reçu un commencement d'exécution. Le séquestre, dont avaient été frappés les biens meubles et immeubles de l'ancien domaine privé de l'empereur, a été levé, et la somme due par l'Etat doit porter intérêts à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il faut donc un débat public sur cette affaire, il faut un compte de liquidation, et qu'on contrôle sérieusement la valeur attribuée aux collections que l'ancienne liste civile laisse à la France. Nous n'avons pas la prétention d'étudier aujourd'hui toutes les clauses du traité. Il y en a une cependant que l'Assemblée, sans doute, aura quelque peine à accepter, celle qui est relative aux collections de Pierrefonds.

Toutes les œuvres d'art placées dans un palais de la liste civile sont considérées comme immeubles par destination et deviennent la propriété de l'Etat. Ce sont bien à coup sûr des œuvres d'art que ces belles armes qui ont été réunies à Pierrefonds et qui proviennent du musée Soltykoff, du cabinet du comte de Belleval, et d'échanges avec le musée d'artillerie et quelques musées de province. Or, on a pensé pouvoir admettre que Pierrefonds n'était pas un château de la liste civile, mais bien une propriété particulière.

On a donc attribué toutes les armes à l'impératrice; — le principe de cette cession paraît sûrement contestable. — Ce qui nous frappe surtout, c'est la modicité du prix de cette cession, 500,000 fr. Or, si nous en croyons le *Journal des Débats*, la seule collection acquise au prince Soltykoff vaut aujourd'hui 1 million et demi.

Des bruits de crise ministérielle continuent à circuler.

On dit que M. de Broglie a offert sa démission.

Nous ne savons pas ce que ces bruits ont de fondé, mais ce que plusieurs journaux de Paris affirment, c'est que le désaccord le plus absolu existe entre M. de Broglie et M. Dcazes, et que, principalement sur la question du mouvement préfectoral, les dissentiments ont pris une forme extrêmement vive.

En réponse à des adresses envoyées par un nombre considérable d'habitants de Paris et remises par MM. François Favre, Gondouneche et Angelot, M. Thiers vient de faire répondre à ces messieurs par M. Barthélemy Saint-Hilaire la lettre suivante :

Paris, 19 décembre 1873.

Messieurs,

J'ai mis sous les yeux de M. Thiers les adresses que vous avez bien voulu lui envoyer tant en votre nom qu'aux noms de vos amis et de vos concitoyens de divers arrondissements de Paris.

Ces adresses l'ont beaucoup touché à la fois par les sentiments qu'elles expriment et par la forme modérée est tout ensemble énergique qu'elles présentent. Vous avez bien raison de rappeler sa lettre à M. le maire de Nancy qui contient une sorte de programme pour la conduite que doivent tenir tous les républicains.

Puisqu'on ose attaquer de nouveau les principes de notre immortelle révolution, c'est à nous de les défendre en montrant sans cesse la justice, l'utilité et la grandeur à tous les esprits sincères et impartiaux qui aiment avant tout la patrie et la liberté. Vous avez vu que M. Thiers se propose de soutenir cette grande cause à laquelle sa parole et ses actes n'ont jamais manqué.

Il est venu prendre sa place à l'Assemblée nationale dans cette intention ; car tous ceux qui le connaissent comme vous le connaissez, savent qu'il ne manquera point à ce devoir. Que ce soit là un motif de confiance pour tous les vrais républicains, et, comme vous le dites si bien, nous saurons garantir toutes nos libertés, contre les factions extrêmes par notre sagesse qui sera égale à notre fermeté.

B. SAINT-HILAIRE,  
député, membre de l'Institut.

On lit dans la *Correspondance franco-italienne*, en date du 21 décembre :

La bonne impression produite par la nomination du marquis de Noailles, en remplacement de M. Poincaré, n'a pas tardé à faire place à un certain mécontentement fondé sur la lenteur apportée par le nouveau ministre de France à venir occuper son poste. On se rappelle M. de Goulard, dont la nomination n'a pas été suivie d'effet et qui n'a jamais représenté la France ailleurs qu'à Paris, et l'on se demande, en choisissant pour le représenter auprès de l'Italie celui de ses diplomates qui se trouve le plus éloigné, que le gouvernement de Versailles n'aurait pas voulu tromper une fois de plus les légitimes exigences de la péninsule.

Malgré tout et pour ne laisser aucune excuse à la conduite de la France gouvernementale, M. Nigra, dont le congé était expiré, est parti hier pour Paris.

La *Gazette de Strasbourg* publie une loi de l'empire en vertu de laquelle 40,250,950 florins seront prélevés sur l'indemnité de guerre et consacrés à l'agrandissement, à l'armement des forteresses de l'Alsace-Lorraine, à la construction de casernes, de lazarets, de magasins, etc.

9,000,000 florins seront consacrés à l'armement en artillerie et à la construction de casernes d'artillerie.

210,000 à la reconstruction des ateliers d'ar-

tillerie de Strasbourg et à l'agrandissement de la fabrique de poudre de Metz.

19,000,000 à l'agrandissement des forteresses de Strasbourg, Metz, Biche, Neuf-Brisach et Thionville.

9,500,000 à l'installation des casernes, des écuries et autres établissements de garnison.

386,100 à l'établissement et à l'agrandissement des lazarets des forteresses.

318,000 à l'établissement de lazarets pour les garnisons.

906,950 à la reconstruction des manutentions et des moulins.

412,900 à l'établissement d'approvisionnements en pain et en avoine dans les forteresses.

180,000 à l'acquisition et à l'installation d'un bâtiment pour le gouverneur de Strasbourg.

182,000 à la construction et à l'installation des bâtiments contenant les équipages du train à Strasbourg, etc.

On mande de La Haye :

Une dépêche officielle, en date de Penang 20 décembre, porte que le second objet de l'expédition a été atteint avec peu de pertes : les troupes hollandaises ont pris possession du fleuve et de toutes les fortifications sur les deux rives.

L'ennemi semble découragé par la défaite du 14 et par le bombardement.

Le général Van Swieten cherche maintenant à nouer des relations avec le sultan qui paraît disposé à la soumission.

La séance d'hier, M. Fourcand a déposé une demande d'interpellation sur la convention passée entre l'Etat et l'ancienne liste civile. L'Assemblée doit aujourd'hui fixer le jour de la discussion. Voici quel est l'état de la question.

Le 25 octobre dernier, MM. Magne, Desilligny et Bathie, au nom de l'Etat, et M. Rouher, au nom de l'impératrice Eugénie, signèrent une convention qui fut ratifiée par un décret du président de la République, en date du 12 novembre. On établissait la cession de l'empire, par suite de la vente d'un certain nombre d'objets manquant dans les palais nationaux et aliénés pendant l'empire; ce compte s'élevait à 706,000 fr. Puis l'Etat était reconnu débiteur, vis-à-vis de l'impératrice, d'une somme de 3,567,000 fr. pour dépenses faites par l'empereur sur sa liste civile, ayant profité au mobilier des palais nationaux. Restait donc une somme de 2,861,000 fr. qui devait être remboursée à l'impératrice en dix années, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1873, avec intérêts à 5/0 du jour de la ratification. On abandonnait en outre à l'impératrice le musée chinois du palais de Fontainebleau, le musée d'armes du château de Pierrefonds et tous les tableaux et objets ayant le caractère de souvenirs de famille.

La commission du budget s'est à plusieurs reprises occupée de ce projet de transaction, et nos lecteurs trouveront plus loin le compte-rendu de la discussion qui a eu lieu à la séance d'hier. Les membres de la minorité avaient décidé qu'une demande serait adressée par l'un d'eux au gouvernement pour obtenir que la commission du budget fût officiellement saisie de la question par l'Assemblée.

A la séance d'avant-hier, M. Fourcand a donc attiré l'attention de l'Assemblée sur la transaction préparée par le ministre, et il a demandé si le gouvernement

n'avait pas l'intention de présenter un projet de loi.

« Il y a là en effet, a-t-il dit, des questions de plus haut intérêt, des questions de droit public, des questions d'attributions, des prérogatives de l'Assemblée nationale dont chacun de nous est également jaloux, et ce serait manquer à nos devoirs que de ne pas saisir immédiatement l'occasion de demander au gouvernement ce qu'il se propose de faire. Il ne saurait être trop tard pour le faire. »

M. Desilligny a répondu que des difficultés considérables divisaient depuis quelque temps déjà le gouvernement et l'ancienne liste civile. Si elles n'étaient pas été terminées par une transaction, elles auraient été soumises aux tribunaux compétents. Pour éviter un débat judiciaire, le gouvernement a cru devoir consentir à un traité qui lui a paru juste et nullement désavantageux pour l'Etat. C'est d'ailleurs à l'Assemblée qu'il appartient de voter les crédits nécessaires au paiement des sommes dont l'Etat s'est reconnu débiteur; elle aura, par conséquent, à apprécier la convention intervenue.

M. Fourcand voulait répliquer, mais, après la réponse du ministre le règlement ne permettait pas que la discussion fût prolongée. L'honorable député, peu satisfait des explications fournies, a déposé hier une demande d'interpellation.

Il est urgent, en effet, que l'Assemblée examine les stipulations de la transaction, qui règle les différends de l'Etat et de l'ancienne liste civile. Car cette transaction a déjà reçu un commencement d'exécution. Le séquestre, dont avaient été frappés les biens meubles et immeubles de l'ancien domaine privé de l'empereur, a été levé, et la somme due par l'Etat doit porter intérêts à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il faut donc un débat public sur cette affaire, il faut un compte de liquidation, et qu'on contrôle sérieusement la valeur attribuée aux collections que l'ancienne liste civile laisse à la France. Nous n'avons pas la prétention d'étudier aujourd'hui toutes les clauses du traité. Il y en a une cependant que l'Assemblée, sans doute, aura quelque peine à accepter, celle qui est relative aux collections de Pierrefonds.

Toutes les œuvres d'art placées dans un palais de la liste civile sont considérées comme immeubles par destination et deviennent la propriété de l'Etat. Ce sont bien à coup sûr des œuvres d'art que ces belles armes qui ont été réunies à Pierrefonds et qui proviennent du musée Soltykoff, du cabinet du comte de Belleval, et d'échanges avec le musée d'artillerie et quelques musées de province. Or, on a pensé pouvoir admettre que Pierrefonds n'était pas un château de la liste civile, mais bien une propriété particulière.

On a donc attribué toutes les armes à l'impératrice; — le principe de cette cession paraît sûrement contestable. — Ce qui nous frappe surtout, c'est la modicité du prix de cette cession, 500,000 fr. Or, si nous en croyons le *Journal des Débats*, la seule collection acquise au prince Soltykoff vaut aujourd'hui 1 million et demi.

la conversation de ce brave Joson n'avait pour moi aucun charme. J'avais désir, j'avais besoin de causer avec moi-même.

— Si tu ne veux pas me répondre, lui dis-je d'un ton d'autorité, marche derrière et tais-toi !

Il obéit, mais non point sans protester. Je l'entendis qui grondait en ratatissant le pas de Taupin.

— Mauvais sort de potence ! Et voilà M. le chevalier qui fait le fier à présent ! On n'est point obligé pourtant de se confesser ailleurs qu'aux prétextes...

Le reste lui perdu pour moi. J'étais déjà tout entier à mes réflexions.

Par hasard le guenilleux ne m'avait pas trompé. Son grand cheval était une assez bonne bête et j'avais plaisir à le sentir solide entre mes jambes.

L'impression qui me restait de mon entrevue avec Catiche était en effet des plus graves. J'avais conscience d'un danger imminent, et la résolution où j'étais d'aborder rondement l'aventure n'excluait point la bonne envie de jouer mes chances.

Comment m'y prendre d'abord avec ceux que je voulais protéger ? Je leur étais tout à fait inconnu. Allaient-ils m'accepter volontiers qu'aux prétextes...

Et puis, malgré moi, les doutes me venaient. Était-ce croyable tout ce que m'avait raconté Catiche ? Certes, je n'avais pas bonne opinion de l'apôtre Saint-Pierre, mais se pouvait-il qu'un scélérat pareil au portrait tracé par Catiche pût aller et venir dans la ville de Vitry, s'asseoir à l'église dans le banc des notables et requérir les gens de justice ?

Car les gardes de ville boiteux lui avaient obéi comme à une autorité.

N'y avait-il pas exagération dans le récit de Catiche ? Elle ne m'avait rien caché de ses rancunes personnelles, et ses recommandations, plusieurs fois répétées de ne faire aucun quartier au vicomte, n'indiquaient-elles pas un excès de haine ?

En définitive, ma position, vis-à-vis de cet homme, n'était pas bonne. Nous nous étions séparés tous les deux sur un pacte conclu. Il devait me considérer comme un auxiliaire à sa

dispositif tout au fond de son sabot gauche et en retira un petit sachet de toile à torchons qu'il regarda longuement avec un effroi mêlé de tendresse. Un instant, je crus qu'il allait le replacer dans sa chaussure ; mais tout à coup il cracha dessus avec colère et le lança dans la mare en l'insultant ainsi :

— Brin de poison ! mauvaïsét ! péché mortel ! vas à l'eau te nayer, vilaine gale ! Je ne veux plus de toi ni petit ni grand, ainsi soit-il, amen !

Il respira comme quelqu'un qui s'est débarrassé d'un énorme poids.

— Et alors, monsieur le chevalier, demanda-t-il, me voilà frais comme la rose. Ous qu'ils sont ceux qu'il faut saborder ? J'en suis !

Je ne répondis qu'en mettant ma grande bête au trot. Je me sentais en retard. Sur la route qui allait en droite ligne à perte de vue, je ne découvrais pas trace de la chaise qui devait avoir une forte avance sur nous.

Mes réflexions me reprirent. Jamais de ma vie je n'avais tant réfléchi.

Au bout de cinq minutes, Joson grommela :

— Si ce n'était point péché mortel, pourtant...

Au bout de dix minutes, il me sembla que je n'entendais plus rien derrière moi. Je me retournai : j'étais seul. Joson Menou avait disparu !

Par derrière comme par devant, la route rétrécissait au loin sa ligne directe. En cherchant Joson des yeux, je vis, dans le lointain, du côté de Vitry, un petit nuage de poussière.

— Voilà nos coquins ! pensai-je. Ils galopent !

Je regardai du côté opposé. Dans le lointain aussi et à pareille distance, un autre nuage s'élevait sur le chemin. Je pensai encore :

— Et voilà ma fortune qui va au petit trot !

Il n'était pas temps de m'occuper de Joson. Je tirai des deux, arrangeant dans ma tête ce que j'allais dire au gros tuteur :

Le plan de l'apôtre était d'autant mieux conçu qu'il me mettait entre deux l'ous. Si je ne prenais à temps mes précautions, les gens de la berline devaient être contre moi tout aussi bien que les bandits, travestis et sauveurs.

Je n'avais pas l'intention de présenter un projet de loi.

« Il y a là en effet, a-t-il dit, des questions de plus haut intérêt, des questions de droit public, des questions d'attributions, des prérogatives de l'Assemblée nationale dont chacun de nous est également jaloux, et ce serait manquer à nos devoirs que de ne pas saisir immédiatement l'occasion de demander au gouvernement ce qu'il se propose de faire. Il ne saurait être trop tard pour le faire. »

M. Desilligny a répondu que des difficultés considérables divisaient depuis quelque temps déjà le gouvernement et l'ancienne liste civile. Si elles n'étaient pas été terminées par une transaction, elles auraient été soumises aux tribunaux compétents. Pour éviter un débat judiciaire, le gouvernement a cru devoir consentir à un traité qui lui a paru juste et nullement désavantageux pour l'Etat. C'est d'ailleurs à l'Assemblée qu'il appartient de voter les crédits nécessaires au paiement des sommes dont l'Etat s'est reconnu débiteur; elle aura, par conséquent, à apprécier la convention intervenue.

M. Fourcand voulait répliquer, mais, après la réponse du ministre le règlement ne permettait pas que la discussion fût prolongée. L'honorable député, peu satisfait des explications fournies, a déposé hier une demande d'interpellation.

Il est urgent, en effet, que l'Assemblée examine les stipulations de la transaction, qui règle les différends de l'Etat et de l'ancienne liste civile. Car cette transaction a déjà reçu un commencement d'exécution. Le séquestre, dont avaient été frappés les biens meubles et immeubles de l'ancien domaine privé de l'empereur, a été levé, et la somme due par l'Etat doit porter intérêts à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il faut donc un débat public sur cette affaire, il faut un compte de liquidation, et qu'on contrôle sérieusement la valeur attribuée aux collections que l'ancienne liste civile laisse à la France. Nous n'avons pas la prétention d'étudier aujourd'hui toutes les clauses du traité. Il y en a une cependant que l'Assemblée, sans doute, aura quelque peine à accepter, celle qui est relative aux collections de Pierrefonds.

Toutes les œuvres d'art placées dans un palais de la liste civile sont considérées comme immeubles par destination et deviennent la propriété de l'Etat. Ce sont bien à coup sûr des œuvres d'art que ces belles armes qui ont été réunies à Pierrefonds et qui proviennent du musée Soltykoff, du cabinet du comte de Belleval, et d'échanges avec le musée d'artillerie et quelques musées de province. Or, on a pensé pouvoir admettre que Pierrefonds n'était pas un château de la liste civile, mais bien une propriété particulière.

On a donc attribué toutes les armes à l'impératrice; — le principe de cette cession paraît sûrement contestable. — Ce qui nous frappe surtout, c'est la modicité du prix de cette cession, 500,000 fr. Or, si nous en croyons le *Journal des Débats*, la seule collection acquise au prince Soltykoff vaut aujourd'hui 1 million et demi.

la conversation de ce brave Joson n'avait pour moi aucun charme. J'avais désir, j'avais besoin de causer avec moi-même.

— Si tu ne veux pas me répondre, lui dis-je d'un ton d'autorité, marche derrière et tais-toi !

Il obéit, mais non point sans protester. Je l'entendis qui grondait en ratatissant le pas de Taupin.

— Mauvais sort de potence ! Et voilà M. le chevalier qui fait le fier à présent ! On n'est point obligé pourtant de se confesser ailleurs qu'aux prétextes...

Le reste lui perdu pour moi. J'étais déjà tout entier à mes réflexions.

Par hasard le guenilleux ne m'avait pas trompé. Son grand cheval était une assez bonne bête et j'avais plaisir à le sentir solide entre mes jambes.

L'impression qui me restait de mon entrevue avec Catiche était en effet des plus graves. J'avais conscience d'un danger imminent, et la résolution où j'étais d'aborder rondement l'aventure n'excluait point la bonne envie de jouer mes chances.

Comment m'y prendre d'abord avec ceux que je voulais protéger ? Je leur étais tout à fait inconnu. Allaient-ils m'accepter volontiers qu'aux prétextes...

Et puis, malgré moi, les doutes me venaient. Était-ce croyable tout ce que m'avait raconté Catiche ? Certes, je n'avais pas bonne opinion de l'apôtre Saint-Pierre, mais se pouvait-il qu'un scélérat pareil au portrait tracé par Catiche pût aller et venir dans la ville de Vitry, s'asseoir à l'église dans le banc des notables et requérir les gens de justice ?

Car les gardes de ville boiteux lui avaient obéi comme à une autorité.

N'y avait-il pas exagération dans le récit de Catiche ? Elle ne m'avait rien caché de ses rancunes personnelles, et ses recommandations, plusieurs fois répétées de ne faire aucun quartier au vicomte, n'indiquaient-elles pas un excès de haine ?

En définitive, ma position, vis-à-vis de cet homme, n'était pas bonne. Nous nous étions séparés tous les deux sur un pacte conclu. Il devait me considérer comme un auxiliaire à sa

dispositif tout au fond de son sabot gauche et en retira un petit sachet de toile à torchons qu'il regarda longuement avec un effroi mêlé de tendresse. Un instant, je crus qu'il allait le replacer dans sa chaussure ; mais tout à coup il cracha dessus avec colère et le lança dans la mare en l'insultant ainsi :

— Brin de poison ! mauvaïsét ! péché mortel ! vas à l'eau te nayer, vilaine gale ! Je ne veux plus de toi ni petit ni grand, ainsi soit-il, amen !

Il respira comme quelqu'un qui s'est débarrassé d'un énorme poids.

— Et alors, monsieur le chevalier, demanda-t-il, me voilà frais comme la rose. Ous qu'ils sont ceux qu'il faut saborder ? J'en suis !

Je ne répondis qu'en mettant ma grande bête au trot. Je me sentais en retard. Sur la route qui allait en droite ligne à perte de vue, je ne découvrais pas trace de la chaise qui devait avoir une forte avance sur nous.

Mes réflexions me reprirent. Jamais de ma vie je n'avais tant réfléchi.

Au bout de cinq minutes, Joson grommela :

— Si ce n'était point péché mortel, pourtant...

Au bout de dix minutes, il me sembla que je n'entendais plus rien derrière moi. Je me retournai : j'étais seul. Joson Menou avait disparu !

Par derrière comme par devant, la route rétrécissait au loin sa ligne directe. En cherchant Joson des yeux, je vis, dans le lointain, du côté de Vitry, un petit nuage de poussière.

— Voilà nos coquins ! pensai-je. Ils galopent !

Je regardai du côté opposé. Dans le lointain aussi et à pareille distance, un autre nuage s'élevait sur le chemin. Je pensai encore :

— Et voilà ma fortune qui va au petit trot !

Il n'était pas temps de m'occuper de Joson. Je tirai des deux, arrangeant dans ma tête ce que j'allais dire au gros tuteur :

Le plan de l'apôtre était d'autant mieux conçu qu'il me mettait entre deux l'ous. Si je ne prenais à temps mes précautions, les gens de la berline devaient être contre moi tout aussi bien que les bandits, travestis et sauveurs.

Je n'avais pas l'intention de présenter un projet de loi.

« Il y a là en effet, a-t-il dit, des questions de plus haut intérêt, des questions de droit public, des questions d'attributions, des prérogatives de l'Assemblée nationale dont chacun de nous est également jaloux, et ce serait manquer à nos devoirs que de ne pas saisir immédiatement l'occasion de demander au gouvernement ce qu'il se propose de faire. Il ne saurait être trop tard pour le faire. »

M. Desilligny a répondu que des difficultés considérables divisaient depuis quelque temps déjà le gouvernement et l'ancienne liste civile. Si elles n'étaient pas été terminées par une transaction, elles auraient été soumises aux tribunaux compétents. Pour éviter un débat judiciaire, le gouvernement a cru devoir consentir à un traité qui lui a paru juste et nullement désavantageux pour l'Etat. C'est d'ailleurs à l'Assemblée qu'il appartient de voter les crédits nécessaires au paiement des sommes dont l'Etat s'est reconnu débiteur; elle aura, par conséquent, à apprécier la convention intervenue.

M. Fourcand voulait répliquer, mais, après la réponse du ministre le règlement ne permettait pas que la discussion fût prolongée. L'honorable député, peu satisfait des explications fournies, a déposé hier une demande d'interpellation.

Il est urgent, en effet, que l'Assemblée examine les stipulations de la transaction, qui règle les différends de l'Etat et de l'ancienne liste civile. Car cette transaction a déjà reçu un commencement d'exécution. Le séquestre, dont avaient été frappés les biens meubles et immeubles de l'ancien domaine privé de l'empereur, a été levé, et la somme due par l'Etat doit porter intérêts à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il faut donc un débat public sur cette affaire, il faut un compte de liquidation, et qu'on contrôle sérieusement la valeur attribuée aux collections que l'ancienne liste civile laisse à la France. Nous n'avons pas la prétention d'étudier aujourd'hui toutes les clauses du traité. Il y en a une cependant que l'Assemblée, sans doute, aura quelque peine à accepter, celle qui est relative aux collections de Pierrefonds.

Toutes les œuvres d'art placées dans un palais de la liste civile sont considérées comme immeubles par destination et deviennent la propriété de l'

LA LISTE CIVILE

DEVANT LA COMMISSION DU BUDGET

Un de nos amis de Versailles nous adresse le compte-rendu suivant de la discussion qui a eu lieu hier mardi devant la commission du budget et des explications données par M. Desseilligny, relativement à la transaction faite entre le gouvernement et l'ancienne liste civile impériale :

M. BARDOUX. — Une commission consultative avait été nommée par le gouvernement. Son avis n'a pas été suivi. Pourquoi cela ?

M. DESSEILLIGNY. — Le gouvernement doit déposer un projet de loi ; le temps a manqué pour le préparer. Une levée de séquestre, un commencement d'exécution doit avoir lieu ; de là l'urgence de la question.

Dans l'état de 1873 la commission a présenté un rapport. Les mandataires de la famille impériale ont été consultés sur le point de savoir s'ils acceptaient ces conclusions de façon à éviter un débat devant les tribunaux. Les principales questions portées sur le musée chinois de Fontainebleau, sur les papouilles de Pierrefonds, sur des collections de famille.

On est en général d'accord sur ce point que le musée chinois ne se compose pas d'œuvres d'art ; les objets qui le composent ont plutôt le caractère d'objets de curiosité.

Il en est autrement du musée d'armes de Pierrefonds. Ce sont des œuvres d'art dont on se demande si elles ne sont pas devenues immeubles par destination. Ainsi les tableaux du palais de Versailles, placés par le roi Louis-Philippe dans un château appartenant à l'Etat, sont devenus une propriété nationale.

Les armures ont été placées par l'empereur dans le château de Pierrefonds, réparé à ses frais.

Un arrangement est intervenu, on abandonnerait les armures, mais on obtiendrait en échange une valeur en argent de la maison impériale.

Pour le musée gallo-romain de Saint-Germain il n'y a pas de contestation, il reste à l'Etat.

Quant aux œuvres d'art, une partie a été brûlée aux Tuileries. Les autres sont en général des portraits modernes de divers membres de la famille impériale.

M. BARDOUX. — Demande en ce qui concerne les produits des manufactures nationales, s'ils ont été considérés comme objets d'art ou comme meubles meublants ?

M. DESSEILLIGNY. — Ce que l'empereur avait reçu de la manufacture de Sevres doit être déduit de la somme des matières premières qu'il avait pu lui-même fournir. La liste civile avait en effet à sa charge les frais de toutes ces manufactures.

En ce qui touche les remplois : la liste civile a fait de grandes dépenses pour Pierrefonds et autres monuments, il convient de lui en tenir compte.

Pour faire cette transaction on s'est inspiré de l'esprit qui avait présidé à la liquidation du roi Louis-Philippe.

M. CAILLAC. — La convention du 25 octobre a-t-elle eu pour objet de liquider tous les points, toutes les questions qui peuvent être soulevées entre l'Etat et la liste civile impériale ?

M. DESSEILLIGNY. — Notamment celle du château de Marseille ?

M. CAILLAC. — Le ministre n'est pas prêt à répondre à cette question.

M. KELLER. — Demande si le séquestre sera accepté. Il y a une gêne excessive dans la famille impériale, il faut en finir.

M. FOUCAUD. — J'insiste sur la question de la levée du séquestre. Il y avait un danger politique. J'ajoute que la commission du budget n'est pas régulièrement saisie. Hier le ministre a déclaré plus ou moins nettement que le gouvernement entendait agir seul et indépendamment de l'Assemblée. Le ministre sera interpellé aujourd'hui même ; nous voulons constater que l'Assemblée sur cette affaire, comme sur toutes les autres, a un droit de contrôle.

Le séquestre se rattache à une question de propriété qui ne peut être franchie sans l'intervention de l'Assemblée.

La retraite des instituteurs.

On se souvient qu'en 1871, M. Jules Simon déposa en même temps que son projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire un autre projet fixant la retraite des instituteurs primaires à l'âge de cinquante ans au lieu de soixante et après vingt-cinq ans de service au lieu de trente.

La commission présidée par M. Dupanloup fut chargée d'examiner les deux projets, mais elle fut le tort de les confondre en un seul et de repousser le second en même temps que le premier.

Au mois d'avril 1872 M. J. Simon avait parlé de cette situation à M. Ernoul, rapporteur de la première commission Dupanloup qui, entrant complètement dans ses vues avait promis de détacher de son projet l'article relatif aux pensions de retraites et à le faire voter immédiatement.

Le 24 mai arrêta tout. M. Meurice, il y a 15 jours, a demandé une augmentation de traitement pour les instituteurs et ramené la question de traitement sur tapis.

M. Fourtour s'est empressé de déclarer qu'il désirait faire voter cette dernière amélioration avant le 1er janvier afin de mettre un terme à ce régime de justice.

Une commission a été nommée pour cela dans les bureaux.

En même temps, la commission du budget, saisie de la question, votait un crédit en vue des pensions de retraites des instituteurs et institutrices, qu'elle fixait à 500 francs.

La commission spéciale chargée d'examiner cette question de retraites s'est donc réunie hier dans la matinée.

M. de Fourtour assistait à la séance.

M. Dardot M. Ernoul expose que la commission a examiné la caisse des retraites, toute disposée à améliorer les conditions de suite, si c'est utile et praticable. Seulement :

1° Y a-t-il intérêt à ce que ce soit fait avant le 1er janvier, comme le ministre a paru le demander à la Chambre ?

2° En présence des 500 fr. de retraite votés par la commission du budget, peut-on abaisser les conditions à 50 ans d'âge au lieu de 60, 25 ans de services au lieu de 30, et les autres avantages résultant du service actif sans grever trop le budget et sans risquer que les instituteurs et surtout les institutrices, dont plusieurs n'ont que 500 francs de traitement, ne prennent prématurément leur retraite, sauf à chercher une autre position ? On affaiblirait par là l'enseignement.

Après quelques observations du ministre au sujet de ce qui s'est passé à la commission du budget, on reconnaît qu'il n'est pas urgent que la question soit résolue avant le 1er janvier, les missions à la retraite ayant lieu à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire au mois d'août.

La commission, continue M. Ernoul, a donc, surtout après les améliorations apportées dans la discussion du budget, le temps d'examiner

à fond la question des retraités, celle des traitements et toutes les questions qui s'y rattachent. Quant aux questions plus larges mais qui ne touchent pas nécessairement à celles dont la commission est saisie, comme la gratuité et l'obligation, plusieurs membres ont remarqué que l'Assemblée a précisément nommé la nouvelle commission chargée de séparer ces questions controversées de celles des traitements sur laquelle tout le monde est d'accord et pour que celle-ci soit résolue sans nouveau délai.

Le ministre insiste pour que les augmentations de traitement et toutes les mesures propres à améliorer le sort des instituteurs soient votées le plus tôt possible de manière à ne pas retarder encore l'exécution de promesses faites déjà depuis longtemps.

Du reste il se mettra lui-même et mettra les chefs de service compétents à la disposition de la commission pour rendre cette étude aussi promptement et aussi complètement que possible.

Quelques autres points, tel que le minimum des traitements et l'organisation des instituteurs par classes sont encore abordés comme conversations mais ne sont pas résolus.

Espérons que si la commission s'est séparée hier sans rien décider, elle ne manquera pas de prendre au plus tôt une résolution sur une question qui intéresse non seulement toute une classe intelligente et digne de sympathie, mais encore qui touche à un des points les plus importants de notre réorganisation, à la profusion de l'instruction, d'où dépend l'avenir du pays.

Banquet des Amis de la Paix.

La Société des amis de la paix a offert lundi soir, salle du Grand-Hôtel, un banquet à M. Henry Richard, membre du Parlement anglais.

Le banquet a eu lieu dans la grande salle du premier étage, ornée pour la circonstance de faisceaux de drapeaux américains, anglais et français.

Au milieu du faisceau faisant face à M. Henry Richard, était un écusson où étaient inscrits ces mots : *Chambre des Communes, 8 juillet 1873.*

C'est, en effet, à cette date que l'hôte faisait voter la *Société des amis de la paix* faisant voter solennellement, à une grande majorité, dans le Parlement anglais, le vœu que le régime de l'arbitrage remplace à l'avenir le régime de la force dans toutes les grandes questions européennes internationales.

Parmi les principaux convives, nous avons remarqué :

MM. Wahsburne, ministre des Etats-Unis ; A. Weill, de San-Francisco, qui présidait le banquet ; Jules Barni, de Pressensé, Ducuing, du Temple, Gagneur, députés ; Joseph Garnier, Frédéric Passy, Franck, de l'Institut ; général Read, ministre des Etats-Unis en Grèce ; d'Érichtal, le révérend J.-B. Miles, pasteur Montandon, Renouard, conseiller général près la cour des comptes ; Paul Brollay, conseiller référendaire à la cour de cassation ; Landelle, peintre ; James-B. Miles ; Dupont White, capitaine Champion, de Londres ; James Stebbens, Amédée Marteau, Bellaire, secrétaire général de la *Société des amis de la paix.*

La presse parisienne était représentée par un grand nombre de ses membres.

Le *Times*, le *Daily News*, le *Daily Telegraph*, le *Standard*, et plusieurs autres journaux de l'Angleterre s'étaient également fait représenter à ce banquet.

Au dessert, M. Frédéric Passy a souhaité la bienvenue à M. Henry Richard et a rappelé les services rendus à l'humanité par ce grand économiste qui vient de plaider la cause de l'arbitrage auprès de tous les gouvernements européens.

Ce dernier s'est alors levé, et dans un discours fort éloquent a exposé le but que se proposent les *Amis de la paix* afin d'arriver à une codification du droit des gens et à un système d'arbitrage pour juger tous les différends internationaux. Plus heureux que Richard Cobden, il a eu le bonheur de faire adopter les principes de l'arbitrage par le parlement anglais, malgré l'opposition siégeant, de moins réelle de M. Gladstone qui trouvait que l'opinion publique en Europe n'était pas assez mûre pour comprendre de telles idées.

Sir Richard a voulu vérifier par lui-même l'assertion de M. Gladstone, et depuis partant son idée. C'est ainsi qu'il a visité la France, la Hollande, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, trouvant dans chacun de ces pays le plus sympathique accueil. En Italie, notamment, il a réussi, grâce au concours du savant et éloquent M. Mancini, à faire adopter une motion analogue à celle qui a obtenu les suffrages du parlement anglais.

D'autre part, les plus hauts personnages étrangers, entre autres MM. Sumner (Etats-Unis), gouverneur (Belgique), Van Eck (Hollande), Deak (Autriche), assurent que, dans la prochaine session de leurs Chambres respectives, ils appuieront chaleureusement sa proposition.

L'orateur a terminé en disant que toute idée ne saurait être mise en pratique si elle n'est patronnée par la France, dont l'influence dans le monde est sans égale, et dont les lois, la littérature, la langue sont seules universelles. Il fait donc un chaleureux appel à cette nation, certain que, avec son patronage, il atteindra le but qu'il poursuit. On a taxé ses idées d'utopies ; mais l'abolition de l'esclavage d'abord, et le libre-échange ensuite, ont aussi été regardées, dans le principe, comme des utopies, et n'en sont pas moins aujourd'hui des réalités qui ont rendu à l'humanité les plus grands services.

Après ce discours, couvert d'applaudissements, M. de Pressensé a porté un toast à l'Angleterre et aux Etats-Unis, qui ont créé, dans l'affaire de l'*Alabama*, un précédent si favorable à la solution pacifique des différends internationaux.

MM. Joseph Garnier, Franck et Read ont également porté différents toasts chaleureusement applaudis.

On s'est séparé à onze heures.

CHRONIQUE

La commission municipale s'est réunie hier de 3 heures 1/2 à 6 heures 1/2 du soir sous la présidence de M. le préfet du Rhône et s'est occupée des affaires suivantes :

1° Approbation du compte d'administration de 1872 ;

2° Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1872 ;

3° Approbation du budget supplémentaire de 1873.

M. Barolet, le député de la Seine, est accablé de louanges à Lyon, comme on sait.

Notre ex-maire est l'objet, paraît-il, d'une surveillance toute spéciale de la part de la

police lyonnaise qui ne le quitte pas d'une semelle.

Dans une lettre de M. Crémieux, président du groupe de l'*Union républicaine*, M. Barolet fait connaître les vexations dont il est victime, et en appelle à l'opinion publique pour juger l'opportunité de la mesure prise contre lui.

La séance de l'Académie des belles-lettres et des arts de la ville de Lyon a eu lieu hier, à 7 heures, au Palais-des-Arts, devant un public choisi.

Trois remarquables discours ont été prononcés par M. Onofrio, Falsan et Berne.

M. Onofrio, président de l'Académie, après avoir, en son nom et au nom de ses confrères, exprimé ses regrets et fait les éloges, si justement mérités, des membres que la mort vient d'enlever à l'Académie, à la science et aux beaux-arts, a présenté les noms des nouveaux membres appelés à les remplacer.

M. Onofrio a fait suivre son discours du compte-rendu des travaux de l'Académie, pendant l'année 1873.

M. Falsan a pris ensuite la parole, et, exposant dans son discours de réception la richesse géologique et minéralogique de Lyon et de ses environs, il a fait ressortir l'influence du regretté M. Fournet, sur les progrès de cette science.

M. Berne, qui faisait son discours de réception, a émis quelques pensées d'une remarquable justesse, sur la vie et l'hygiène de l'enfance et démontré, entre autres, les avantages que retire l'enfant d'être nourri par sa mère.

D'unanimes applaudissements ont accueilli ces trois discours.

A 9 heures et demie, la séance était terminée.

Tous ceux qui expédient des valeurs par la grande vitesse sont obligés de faire une déclaration, et les tarifs sont proportionnés au chiffre déclaré. Ces tarifs sont trop élevés et il arrive parfois que les déclarations sont au-dessous de la vérité. Quelques expéditeurs aiment mieux s'exposer à toucher une indemnité insuffisante, en cas de perte, que de payer le prix correspondant à une déclaration sincère.

Le tribunal de police correctionnelle de notre ville vient de condamner cette pratique. Son jugement, conforme d'ailleurs à la jurisprudence, a décidé que les ordonnances ministérielles obligant les expéditeurs à déclarer le montant intégral des valeurs qu'ils confient à la grande vitesse.

Le contrevenant, M. X..., a été condamné à 16 fr. d'amende, minimum de la peine.

Les exigences des compagnies ne leur assurent peut-être pas tout le profit qu'elles en attendent. On sait en effet que les grandes sociétés de crédit qui ont à faire chaque jour des expéditions considérables n'ont pas cru pouvoir accepter les tarifs du chemin de fer.

Elles ont des employés, connus sous le nom de *plébins*, qui voyagent constamment de Paris à Lyon et transportent eux-mêmes les titres, actions, coupons, etc., qu'il faut envoyer d'une place à une autre. Il y aurait intérêt pour tout le monde à réduire les tarifs des compagnies.

Nous enregistrons, avec le plus grand plaisir, un fait qui montre bien que toute moralité n'a pas encore disparu en France, comme certains se plaisent à l'affirmer.

Un *« Sire »* qui s'est vu voler son argent, a écrit dans le *« Sire »* que le lendemain il se mit à la recherche du propriétaire.

Il interrogea un épicière, dont la boutique était voisine de l'endroit où il avait fait sa trouvaille, et apprit que la pièce d'argenterie, appartenant à M<sup>me</sup> veuve V... « Allez la rapporter, lui dit l'épicière, qui connaissait les habitudes de M<sup>me</sup> veuve V..., et vous recevrez une généreuse récompense. »

« Oh ! non, reprit le chiffonnier, c'est inutile ; il ne faut pas que les domestiques soient grondés pour leur étourderie. Vous leur rendrez vous-même le quaver. » Et il s'éloigna sans dire son nom.

Ce pauvre misérable ne voulait recevoir aucune récompense pour avoir accompli son devoir et il poussait la délicatesse jusqu'à épargner tout reproche à la cuisinière, qui, par mégarde, avait jeté le couvert d'argent sur son *« Sire »*, comme dit *Lugand*.

L'épicière a rendu le couvert, et n'a pas manqué de raconter ce beau trait à M<sup>me</sup> veuve V. de qui nous le tenons.

Nous regrettons seulement de ne pas savoir le nom de ce modeste chiffonnier.

Depuis quelque temps, on constate une baisse de 10 à 15 centimes par 100 kilos, sur les charbons d'usine. Cette baisse provient de ce que tous les puits on tiré, même les mauvais puits abandonnés.

Quant aux charbons de Firminy, Montrambert, Lita, Saint-Dominique, il se vendent toujours à fr. l'hectolitre de chaille et 3 fr. 50 l'hectolitre de menu.

Le qui de la Vitriolerie, habituellement si monotone, a été égayé hier par une petite scène comique.

Un chien roquet gambadait follement en tenant entre ses dents une chemise ronde.

Deux lavandières armées l'une d'une rame de bateau, l'autre d'un batillon, se livraient à une poursuite effrénée après le carlin qui, la queue en trompette, détaillait en faisant flotter la chemise imitant un drapeau blanc.

Acculé dans l'encoignure d'une porte où il s'était réfugié, le pauvre roquet, manqué, heureusement, par le coup de rame, essaya un coup de sabot agrémenté d'un fort coup de batillon.

Tortement atteint dans le... vers, le ton-ton abandonna les restes de son drapeau blanc, et leva douloureusement une jambe, il s'enfuit en implorant le secours de la loi Grammont.

Hier, à 3 heures, un incendie s'est déclaré dans une chambre et dans un grenier à foin appartenant au sieur Lathuillière, cafetier, demeurant aux Quatre-Chemins, commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Un lit garni et le plancher du grenier ont été la proie des flammes. La perte occasionnée par cet accident est d'environ 300 francs, couverts par la compagnie d'assurances la *Confiance*.

Hier, à 3 heures du soir, le nommé Eugène Hugon a été écorché pour vol et faux.

Cet individu avait dérobé une lettre cachetée, à l'adresse du sieur Eugène B..., qui contenait un mandat sur la poste d'une valeur de 50 fr.

Il a pris cette lettre au moment où le facteur venait de la déposer sur le comptoir du sieur X..., logeur ; il l'a ouverte et est allé toucher à la poste les 50 fr. en signant du nom de M. Eugène B...

Hier, à 6 heures, le nommé Guichard a été arrêté pour avoir fracturé le tiroir du bureau de M<sup>me</sup> R..., sa patronne, et lui avoir volé une certaine somme en billets de banque.

Il est soupçonné d'avoir commis d'autres vols au préjudice de cette dame.

Hier soir, vers 4 heures, le nommé Jacques Saunier, manoeuvre, âgé de 63 ans, s'est laissé tomber accidentellement du quai des Tuileries sur le bas-pont.

Il a été transporté aussitôt à l'hôpital par les gardiens de la paix. Ses blessures sont sans gravité.

Les nommés Jean Parchaud, âgé de 20 ans, et Jean-Claude Morel, âgé de 18 ans, ont été surpris en flagrant délit de vol de 3 planches sur le bas-pont du quai de Saône, près l'usine à gaz.

Ces jeunes gens ont été arrêtés.

Le 23 courant, à une heure de l'après-midi, l'enfant Joseph G..., âgé de 11 ans 1/2, se trouvait sur le trottoir ouest de la place de la Croix-Rouge au moment où passait un omnibus. Cet enfant est tombé en quittant le trottoir et a roulé sous les chevaux. Une des roues de cette voiture lui a cassé la jambe droite.

La Grande Maison, place des Jacobins, 4, à Lyon. — Habillements pour hommes, jeunes gens et enfants. — Perfection et bon marché. — 5 récompenses ; médaille d'or.

M<sup>me</sup> CHRETIEN, de la Faculté de médecine de Paris, traite avec succès les maladies des femmes et la stérilité. Analyse les urines. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, rue Bourbon, 9, au 1<sup>er</sup>, à Lyon.

L'ONCLE SAM

AU THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

Disons-le tout de suite : c'est un succès, un vrai et grand succès, qui assure à M. Dépay une série de recettes des plus fructueuses.

A la lecture du manuscrit, que la nouvelle pièce de Sardou trouva grâce devant notre public lyonnais.

Mes craintes se sont évanouies bien vite en réentendant l'œuvre sur la scène, et surtout en voyant le soin particulier qu'avait pris la direction du théâtre pour nous donner une interprétation dignes en tous points de Lyon.

Tellement il est vrai qu'il ne faut point juger les pièces de ce genre avant de les avoir vues à la rampe.

Sardou le comprend si bien aujourd'hui qu'il se dispense de publier ses œuvres, persuadé qu'il est d'avance qu'il perdrait par ce fait la plus grande partie de sa valeur.

Cette précaution de garder ses œuvres en manuscrit lui était d'autant plus indispensable pour l'*Oncle Sam* que la plupart des détails de l'ouvrage sont révoltants par eux-mêmes, et que seule une interprétation remarquable peut sauver des situations et des mots qui sont assurément des plus risqués.

Un de mes voisins de stalle, fort compétent en pareille matière, m'affirma, hier, que l'Amérique était bien telle que l'avait dépeinte Sardou, et que la pièce n'avait exagéré aucun des caractères.

S'il en était ainsi, tant pis pour les Américains.

Mais j'avoue que je ne crois pas à l'exactitude de nos caricatures dans *Sam*, et je gagerais bien que tout, jusque dans les moindres détails, est exact.

Voilà un peu les bonshommes de la pièce.

C'est d'abord le millionnaire Sam, marchand de balais à 12 ans, emballer à 17 ; à vingt, fabricant de cirage et depuis, tour à tour enrichi par le cacao et ruiné par le tabac, remontant avec l'indigo pour retomber avec le porc salé, rebondir avec les cotons et s'asseoir définitivement sur le guano. Il ne touche plus rien désormais qu'il ne change en or. Fondateur de banques et de chemins de fer, trafiquant de terrains dans le War-West, où une ville porte son nom avant d'être bâtie, et toujours en quête de nouveaux profits, levé chaque jour à six heures, pour courir en omnibus à son office ; après un gain et dépensier retors et crédule, sans scrupule et bonhomme, prêt à vous jeter à l'eau pour cent dollars, quitte à vous en prêter 200 pour vous en retirer ; Sam est le type achevé du véritable Américain que rien ne désarçonne, et qui va toujours de l'avant, lui fixe sur ses trois phrases : la fortune pour lui !... l'adresse pour moyen, et pour morale le succès.

Nos compliments à sa passant à M. Holtinger, très vrai comme tête et très remarquable dans ce type difficile et ingrat à jouer.

Voici venir ensuite la nièce et les deux filles de Sam ; Sarah, Bell et Angela. Sarah et Angela sont demoiselles.

Mais quelles demoiselles !... Notre méthode d'éducation des filles repose sur ce principe : L'expérience a besoin d'un guide ; la leur sur cet aphorisme : Voulez-vous que vos filles apprennent à nager ? Jetez-les à l'eau !...

« Eh, dame, partant de ce principe, on peut aller loin. Je vous le recommande, l'ingénieur du crû, flirtant avec ses beaux, comme on dit... à celui-ci la taille, à celui-là l'épaule et même un peu plus !... Assise sur les genoux de l'un, bercée dans les bras de l'autre... frôlant ses cheveux blonds à la barbe du troisième et quand elle a bien frotté le duvet de la pêche à toutes ces barbes-là, se jettant décidément au cou d'un monsieur qui vient bien dire en épousant le peu qui reste : « Eh bien ! c'est toujours une demoiselle !... » Oui, bonhomme, oui, c'est toujours une pêche, seulement elle est cuite.

Et avec cela, calculatrices et raisonneuses, et politiciennes, etc., tout ce qu'on voudrait. Elles vous parlent de la hausse des cuirs, de la surtaxe des pavillons, etc., comme M. Desseilligny n'en parlerait peut-être pas.

Et quel ton vis-à-vis des hommes ! Sarah entre, voit un jeune homme assis sur un canapé, et lui tape sur l'épaule avec son éventail ; le jeune homme se lève et va pour s'incliner, mais déjà Sarah a pris sa place et détourné la tête sans adresser un remerciement.

Pas plus malin que ça ! L'autre fille de Sam, Bell, est mariée, elle. Elle a épousé un journaliste, Elliot, mais comme ils faisaient mauvais ménage, et qu'on a remarqué, paraît-il, en Amérique, que les mauvais ménages ne peuplaient pas, et que tous les ménages qui ne peuplent pas doivent se rompre, Bell a tout uniment divorcé avec Elliot et elle a épousé un beau matin un colonel de contrebande.

Trois ou quatre mois après elle rencontre son père : « Tu sais que je suis remarquée ? — Ah bah ! — Oui, est-ce que j'ai oublié de l'enlever un jour ? — Tu es que je n'ai pas eu le temps de le faire part ? — Il me semble que oui ; ce n'est que la semaine dernière que j'ai touché à la poste les 50 fr. en signant du nom de M. Eugène B... »

Et un beau jour que Bell aperçoit son premier mari, elle s'empresse de le présenter à son second, de joindre leurs mains, et d'en faire deux.

Il y a encore l'Ysée, le fils Sam... Celui-là a conservé les traditions de son père. Il arrive rayonnant : « Je viens de faire faillite ! »

— Ah bah ! — Oh ! mais nne faillite, vous allez voir... A neuf heures, je suspens mes paiements ; à midi, réunion des créanciers. 300/0 ou rien, choisissez... Seulement j'ajoute : les 50 0/0 que je vous donne, je ne vous les donne pas... Je vous les représente en actions de la nouvelle maison que je fonde à 4 heures 1/2. Faites-vous le capital ? Le vieux Abalon se lève en criant : — Eh bien ! vous êtes un malin, vous, je suis avec vous. Les autres suivent. A cinq heures le capital est fait. Eux, deux millions, moi le troisième. — Comment le troisième ? — Sans doute, avec leur argent qui est devenu le mien. — L'ancien ? — Oui. — Il n'était donc pas mangé ? — Sans cela, est-ce que j'aurais fait faillite !

Joignez à cela un faiseur d'élections pyramidales, le nommé Jyp, qui fournit des témoins dans les affaires correctionnelles, un avocat de divorce, Fairfax, puis un pasteur spirituel, qui recommande l'union des âmes, en même temps qu'un vermouth dont il est l'inventeur. N'oublions pas non plus une certaine Lucrezia, grande oratrice, s'étant créée une religion contre le mariage, et prêchant de toutes les façons contre l'immoralité de cette institution.

Et comme un personnage de la pièce, un Français, fait remarquer que, chez nous aussi, nous avons des femmes qui se passent de mariage et que ça s'appelle des cocottes !

— Oh ! mais, c'est bien différent : c'est sa religion, lui répond-on.

Dame ! si c'est son culte à cette fille !... Une mention aussi à une autre miss qui, dans tous les théâtres, fait une quête de bienfaisance à un dollar le baiser qu'elle reçoit et à deux dollars celui qu'elle donne.

Au milieu de ces caricatures viennent tomber trois Français, dont une Française, M<sup>me</sup> Bellamy, Parisienne madrée, qui est allée en Amérique pour une succession. Il s'agit de terres et d'un fronton la frontière de Connecticut et du Massachusetts, et chaque Etat ayant sa petite législation particulière, elle gagne dans l'un, mais perd dans l'autre ; elle en appelle ; elle regagne dans le Massachusetts, mais elle perd dans le Connecticut, et l'habitation étant précisément sur la frontière, elle se trouve être chez elle dans le salon et chez la partie adverse dans la chambre à coucher.

Le second Français est un violoniste de talent, Briot, qui doit son succès énorme à la petite réclame suivante, magnifique canard que lui a machiné, sans le prévenir, son ami Elliot, le journaliste :

« On n'ignore pas que dans le Yellostone Valley, M. Briot fut assailli par les Peaux-Rouges, et qu'il n'échappa à la fureur du chef qu'en lui brisant le crâne avec sa boîte à violon. Après quoi, notre virtuose scappa son ennemi, et privé de son archet dans la lutte, s'en fabriqua un nouveau à l'aide de son sanglant trophée. C'est avec cet archet que M. Briot exécute la valse du scalp, où son violon imite la voix humaine, à croire que le dernier soupir du Peau-Rouge s'est exhalé dans l'instrument et que son âme y gémit sous la pression de sa propre chevelure. »

Enfin, notre troisième Français est le marquis Robert de Rochemaure, qui possède 80 mille livres de rente, ce qui veut dire qu'il est très-estimé des demoiselles de New-York.

Nos deux jeunes gens, sous l'égide de M<sup>me</sup> Bellamy, affrontent la vie américaine.

Briot, lui, ne tarde pas à s'y noyer. Après avoir flirté convenablement avec une jeune maîtresse de piano, miss Betsey, il va un beau matin se promener avec elle, rencontre le pasteur Jédediah, qui prenait son chocolat, il offre à Betsey un whisky et prend un verre.

« Vous savez combien cette époque de notre vie offre un pauvre élément à la charité. Tout le monde est aux joies et aux jeux de famille, aux joies et aux corvées ordinaires pour ceux qui n'ont que la peine de veiller, corvées pour ceux qui donnent plaisir, et c'est malheureusement le plus grand nombre. »

Il y a cependant à gagner quelquefois, quelques lambeaux de conversation, quelques épisodes de vie parisienne.

d'une agreur qui dépasse tout ce qu'on a lu jusqu'à présent en ce genre.

Non dépourvus d'abandon, de science et même de vérité, mais absolument dépourvus de la plus vulgaire sagesse.

Les personnes qui s'inspirent de ces sages tempéraments s'étonnent beaucoup du choix que l'on a fait de l'abbé de Cabrières pour remplacer l'évêque de Montpellier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

L'abbé de Cabrières est un des disciples chéris du fougueux évêque de Nîmes et lui-même un des plus fougueux ultramontains que l'Europe nous envoie.

Ce n'est pas là que l'influence du duc Dezares a dû se manifester, ni même celle de M. de Broglie.

M. de Péne accuse M. Schnerb de n'avoir pas toujours eu les opinions qu'il professe aujourd'hui, et lui met sous le nez, comme preuve à l'appui, des articles écrits jadis par M. Schnerb dans Paris-Journal.

Je ne trouve pas, pour moi, le cas si pénalement qu'on pourrait le croire. Vous connaissez d'abord le vers fameux :

L'honnête absurde est celui qui ne change jamais.

Or, M. Schnerb n'est coupable que d'une chose que bien d'autres sont conduits à faire, à l'époque où nous sommes, par suite du développement de nos produits par le frottement de la vie politique.

On nait avec des idées réactionnaires ; puis le spectacle de ce monde et surtout du parti réactionnaire, vu de près, vous change.

La grave affaire est celle-ci : quand on change, il ne faut pas que ce soit par intérêt.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du mardi 23 décembre. (Suite.)

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

M. Clapier continue :

L'orateur dit qu'il est dangereux en ce moment de porter atteinte à la convention monétaire de 1855 ; c'est un danger évident au point de vue des monnaies divisionnaires.

M. André (Seine) rappelle qu'un grand nombre d'économistes et de financiers distingués sont d'une opinion contraire à celle qui a été émise par M. Clapier, entre autres M. Magne.

M. Clapier n'aurait pas dû oublier que non seulement la Banque mais aussi le Trésor de France y a participé.

M. Clapier ajoute quelques mots. La clôture est prononcée sur la question. Et le chapitre relatif aux frais de fabrication des monnaies et médailles (4,861,745 fr.) est adopté.

M. Lepère rend compte, au nom du 13<sup>e</sup> bureau, de l'élection de M. de la Roche-Beaucourt.

M. de Broglie dépose un projet de loi relatif à une convention avec la Société algérienne.

Le compte dit de liquidation se solderait en crédit en une somme d'environ 370 millions. Ce n'est pas un compte de liquidation puisqu'il y a encore des dépenses, des travaux à faire sur le compte ; ce n'est donc ni un compte ni une liquidation ; c'est un devis ou un budget.

L'orateur entre dans les sources qui ont contribué à former le compte de liquidation depuis 1859. Il trouve qu'il y a des déficits réels sur telle et telle année que l'on ne fait pas ressortir, et telles et telles allocations qui ne sont pas encomptées.

M. Bonnet fait observer que l'attention de l'Assemblée doit d'abord plus être éveillée sur le compte de liquidation, que ce compte n'est généralement pas soumis au même contrôle définitif que les autres comptes du budget.

Séance du mercredi 25 décembre. La séance est ouverte à 2 h. 45.

M. Léon Say. — La discussion générale du budget a pour objet d'examiner la situation financière de la France et d'examiner aussi quel est le plan général financier du gouvernement.

Je dois tout reconnaître, la situation générale est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

Abordons les comptes extérieurs. Le découvert se monte à 660 millions. Le trésor, c'est M. Magne lui-même qui l'a dit, je crois, est le banquier de l'Etat.

Or, il me semble qu'à côté du principe de la régularité des écritures sur lequel semble reposer le budget tout entier, on n'a pas fait une part assez large à celui dont je viens de parler ; mais comme il est difficile de séparer les dépenses ordinaires des dépenses extraordinaires, il est probable que dans certains cas on a été obligé de faire fléchir le principe de la régularité des écritures à cause même de cette difficulté.

Quant à nos comptes extérieurs. Le découvert se monte à 660 millions. Le trésor, c'est M. Magne lui-même qui l'a dit, je crois, est le banquier de l'Etat.

Le premier janvier dernier, le compte des décaissements était de 707 millions ; il n'est plus aujourd'hui, d'après le rapport du rapporteur, que de 660 millions.

Quant à nos comptes extérieurs. Le découvert se monte à 660 millions. Le trésor, c'est M. Magne lui-même qui l'a dit, je crois, est le banquier de l'Etat.

M. de Broglie. — La dette flottante est due aussi bon que possible. Mais il faut examiner actuellement quelle influence aura sur la dette flottante le compte de liquidation. On ne se rend pas bien compte, dans le public, de ce qu'est le compte de liquidation ; on trouve toutes les explications soit dans les discours de M. Brunet, soit dans la réponse que lui a faite M. le ministre des finances.

Je disais tout à l'heure que les ressources ordinaires se montent ordinairement à 400 millions. Il y a deux autres sources : l'une, les émissions de bons du trésor fixés, vous le savez, à 400 millions.

M. de Broglie. — La dette flottante et le compte de liquidation ont des liens très étroits. On ne peut pas en parler séparément.

M. de Broglie. — La dette flottante et le compte de liquidation ont des liens très étroits. On ne peut pas en parler séparément.

M. de Broglie. — La dette flottante et le compte de liquidation ont des liens très étroits. On ne peut pas en parler séparément.

M. de Broglie. — La dette flottante et le compte de liquidation ont des liens très étroits. On ne peut pas en parler séparément.

M. de Broglie. — La dette flottante et le compte de liquidation ont des liens très étroits. On ne peut pas en parler séparément.

M. de Broglie. — La dette flottante et le compte de liquidation ont des liens très étroits. On ne peut pas en parler séparément.

M. de Broglie. — La dette flottante et le compte de liquidation ont des liens très étroits. On ne peut pas en parler séparément.

M. de Broglie. — La dette flottante et le compte de liquidation ont des liens très étroits. On ne peut pas en parler séparément.

M. de Broglie. — La dette flottante et le compte de liquidation ont des liens très étroits. On ne peut pas en parler séparément.

a forcé d'avoir recours à des impôts onéreux. Si le déficit du budget était temporaire peut-être aurions-nous pu, en effet, adopter les expédients que proposait M. Léon Say. Mais ce déficit de 15 millions est absolument fondamental.

Depuis 1870 il s'est toujours produit et dans des proportions beaucoup plus considérables. Tous vos budgets, depuis 1870, semblent se solder en excédants et cependant pas un seul ne se termine sans un déficit de 140 à 150 millions.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

M. Wolowski. — La situation financière est très-favorable ; je pense qu'il n'y a aucune appréhension à avoir sur notre état financier.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES. Lyon, 24 décembre. Table with columns for various silk types and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

MAISON-FRANÇOIS, 23 décembre. Table with columns for various goods and their prices.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. L'ONCLE SAM, comédie en 4 actes, de V. Sardou. On commencera à 8 heures 1/2.

PALAIS DE L'ALCAZAR. Tous les dimanches, grande soirée dansante de 8 à 11 heures du soir.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 24 décembre. PAR J.-E. FASSE, DE LA MAISON GAUFFRE ET DARLOT, Opticiens, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Table with columns for Thermomètre and Baromètre, showing temperature and barometric pressure readings.

Crédit Lyonnais LYON. Rente italienne 5 00. Échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1874.

Le Crédit Lyonnais paie, dès à présent, le coupon semestriel du 5 00 Italien.

Les titres devant être envoyés à Paris, le Crédit Lyonnais garantit les risques de route. 2320

Crédit Lyonnais. Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie actuellement 4 00 aux comptes de dépôts remboursables à vue.

Il délivre des bons à échéance à ordre à 5 00 pour six mois et au-delà.

Le CRÉDIT LYONNAIS se charge de l'exécution des ordres de Bourse sur toutes les places françaises et étrangères ; les ordres exécutés aux Bourses de Lyon et de Paris ne supportent pas d'autres frais que ceux que le CRÉDIT LYONNAIS paie lui-même aux agents de change.

RENTES ITALIENNES. La Société générale, rue de Lyon, 6, paie dès à présent le coupon au 1<sup>er</sup> janvier. Les titres devront être expédiés à Paris.

BULLETIN COMMERCIAL. Paris, 23 décembre. Les blés sont sans affaires et les vendeurs ne font aucune concession ; les seigles sont rares tenus à 27, mais sans affaires ; les orges et les avoines sont sans affaires.

CHEMIN DE FER DE LYON À LA CROIX-ROUSSE. Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires qu'une somme de dix francs par action sera payée comme à l'habitude sur le dividende de l'exercice 1873, à partir du vendredi 2 janvier 1874, sur la présentation du coupon n° 27.

COMPAGNIE ANONYME DES BOMBES. Capital : 12,500,000. Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires qu'un acompte de 6 fr. 25 par action, à valoir sur le dividende de 1873, sera payé à partir du 2 janvier prochain, au siège social, rue des Arches, 1, à Lyon.

ETRENNES 1874. PÉTER MOLLER. à Christiania (Norvège) et 521, Oxford-Street, Londres. VIENNE 1873, seule médaille de progrès et médaille de mérite sur 60 concurrents.

DOCTEUR MOURGUE dentiste. 15, rue de Lyon, 15. IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

Maisons Recommandées. Chapellerie. RIVIER frères, rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 86.

Machines à Coudre. BLACHE et Co, place de Lyon, 44, angle de la rue Childebert. Leçons données par M<sup>me</sup> J.-P. Mollère et Blache.

Ganterie. AU GANT DE SUÈDE, rue de Bourbon, 16, mercerie, chemises sur mesure, bon goût et bon marché.

AVIS. LES GRANDS MAGASINS A LA VILLE DE LYON.

préviennent leur nombreuse clientèle que leurs arrivages des articles achetés en vue des ÉTRENNES 1874 sont au grand complet.

DEMAIN VENDREDI MISE EN VENTE des fantaisies les plus nouvelles et les plus riches en.

Marquetterie, Maroquinerie, Vannerie, Articles de Paris, de Chine et du Japon, composés d'une quantité innombrable d'objets, tels que Puits d'amour nouveaux porte-bouquets à 55 c., Écran chinois à 65 c., Paniers à 75 c., Vases porcelaine peinte, Jardinières montées sur bambou, sur bronze peint ou doré, Cache-pots, Coffrets à bijou, Porte-orfres, Boîtes à jeux, Boîtes à chaises, Boîtes à gants, à mouchoirs, capotonnées satin, Albums papeterie, Paniers à ouvrage, Guéridon, Chinoiserie, Laques, Plateaux, Corbeilles, et d'une infinité des plus ravissants articles pour cadeaux qu'il serait trop long d'énumérer.

PAR EXCEPTION ET A L'OCCASION DU JOUR DE L'AN LES GRANDS MAGASINS A LA VILLE DE LYON SERONT OUVERTS LES DIMANCHES 28 DÉCEMBRE ET 4 JANVIER.

En Vente chez tous les Libraires ALMANACH SANS NOM par la rédaction de la MASCARADE. Prix : 50 cent.

Étrennes 1874. MAROQUINERIE EXTRA RICHE. Soies et Necessaires. 49, RUE DE LYON, 49.

Étrennes 1874. CHIFFONS EN PORCELAINE. Montés sur Bronzes. 49, RUE DE LYON, 49.

Étrennes 1874. PIPES EN ÉBÈNE DE MER. Sculptées et Finies. 49, RUE DE LYON, 49.

Étrennes 1874. E. ROULLÉ, 9, rue Saint-Dominique. Buvards, Albums, Papeterie, Pupitres, Ébénisterie, Maroquinerie, spécialité de Cuir russe fantaisie ; Agendas de luxe, grand choix de Boîtes de couleurs, Décalcomanies, etc., etc.

Étrennes 1874. EAUX MINÉRALES françaises et étrangères. 5, place des Célestins. DÉTAIL. Vente à prix réduits. — On porte à domicile. DÉPÔT PRINCIPAL de tous les MÉDICAMENTS SPÉCIAUX.

HUILE DE FOIE DE MORUE. PÉTER MOLLER. à Christiania (Norvège) et 521, Oxford-Street, Londres. VIENNE 1873, seule médaille de progrès et médaille de mérite sur 60 concurrents.

DOCTEUR MOURGUE dentiste. 15, rue de Lyon, 15. IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES. Paris, 25 décembre, 5 h. 30, m. Le conseil municipal de Paris a voté hier, par 40 voix contre 32 appartenant à la gauche, les premiers articles du projet d'octroi présenté par le préfet de la Seine. La partie relative aux taxes nouvelles reste à discuter.

Marseille, 24 décembre, 5 h. 10, s. L'arrêt de la cour d'Aix, sur la question de l'état de siège, est conforme aux conclusions de la défense. Marseille seulement est en état de siège, et non le département.

Alger, 25 décembre. L'Akhbar annonce qu'une tentative d'assassinat a été commise contre l'ancien préfet d'Alger M. d'Ideville. Un coup de feu est parti d'une maison située entre Olma et la Maison-Garrée. Personne n'a été atteint.

Berlin, 24 décembre. L'affection catarrhale de l'empereur suit son cours normal ; l'empereur a quitté le lit toute la journée.

Madrid, 25 décembre. Les assiégeants de Carthagène ont ouvert une brèche au fort San-Julian, qui domine le port. On croit à l'occupation imminente de ce fort.

Madrid, 25 décembre, soir. Dans le combat de Boicarente, selon les nouvelles officielles, les carlistes ont laissé sur le champ de bataille 149 morts et une centaine de blessés. L'accord s'est rétabli entre M. Salmeron et M. Castelar par suite de l'intervention de M. Figueras. L'ajournement de Madrid a été suspendu.

SPECTACLES DU 26 DÉCEMBRE. GRAND-THÉÂTRE. JE DINE CHEZ MA MÈRE, comédie-vaudeville en 1 acte. L'ONCLE, opéra comique en 3 actes. DONNA, divertissement en 1 acte. On commencera à 7 heures 1/2.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ. L'OUVRIER, comédie en 1 acte. LA VIE DE DOUÈME, pièce en 5 actes. LE RESTAURANT DE M. DE CRAC, opérette-bouffe, 1 ac. On commencera à 8 heures 1/2.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me Goutorbe, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, Et de Me MUGUET, notaire à Lyon, rue Puits-Gaillot, 1.

VENTE en bloc, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de Me Muguet, notaire à Lyon, d'un fonds de

MARCHAND DE RUBANS comprenant le matériel, l'achalandage, la clientèle, les marchandises et la subrogation au bail des lieux où il s'exploite, sis à Lyon, place du Change, 2, appartenant à la demoiselle Antoinette Dufieux.

Adjudication au samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize, à midi.

Mise à prix, 1.000 fr. Note. — Pour les renseignements, s'adresser :

A Me Goutorbe, avoué, et Me Muguet, notaire, et pour voir le cahier des charges, audit Me Muguet, en l'étude duquel il est déposé.

Etude de Me MILLE, avoué à Lyon, rue Mercière, 41. Me Mille, avoué nommé par ordonnance de référé du deux décembre mil huit cent soixante-treize, séquestre judiciaire, à l'effet de recevoir et distribuer le prix moyennant lequel monsieur Privat (Baptiste), charcutier à Lyon, rue de Marignan, 12, a acquis le fonds de charcuterie que M. Jean-François Buissonnet, charcutier à Lyon, rue de Chartrons, n. 35, exploitait audit lieu, invite les ayants-droit qui ne l'auraient pas encore fait à produire dans les dix jours, à partir d'aujourd'hui, entre ses mains, s'ils désirent participer à la répartition.

Passé ce délai, il sera procédé par le séquestre à la distribution du prix entre les seuls créanciers connus.

Etude de Me PIERRROT, huissier, à Lyon, rue Tupin, 29. Le samedi vingt-sept courant, à onze heures du matin, sur la place du Pont de la Guillotière, à Lyon, de tables, chaises, glaces, pendule, bibliothèque, vaisselle et batterie de cuisine, etc.

Même étude. Le samedi vingt-sept courant, à onze heures du matin, sur la place Kléber, à Lyon, de bureaux, chaises, tables, poêle, commode, glaces, table à toilette, guéridon, etc., etc.

Le tout saisi. 2316

VENTE FORCÉE Le dimanche vingt-huit décembre mil huit cent soixante-treize, à l'issue de la messe paroissiale de Villeurbanne, on procédera, sur la place des Cluses, commune de Villeurbanne, à la vente aux enchères et au comptant de chiffonniers, table, poêle, garde-feu, piano palissandre, pendule onyx, candélabres, glaces et autres objets. Le tout saisi. 2318

Etude de Me DURAND, huissier, rue Saint-Côme, 11. VENTE JUDICIAIRE Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

Le samedi vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize à onze heures du matin, à Lyon, place Kléber, il sera vendu tableaux, poutions, gilets, paletots, montre en or et sa chaîne en or. 2309

A VENDRE A L'AMIABLE pour cause de décès une

Belle Propriété connue sous le nom de

SAIL-LES-BAINS (dite les Chateaurand)

située à 4 kilomètres de la gare de Saint-Martin-d'Estreaux, entre Roanne et Vichy, à 9 heures de Paris et 5 heures de Lyon.

Elle comprend : 1. Un Château moderne, vastes salles à manger, salons, soixante chambres;

2. Un domaine de 25 hectares environ, prés, serres, bois et vignes;

3. Un Parc traversé par un ruisseau d'eau vive et cascade;

4. Un Etablissement thermal : 24 cabinets de bains nouvellement restaurés, salles d'hydrothérapie, douches, etc., vastes réservoirs en tôle forte, contenant ensemble 400 hectolitres;

5. Une vaste Piscine à eau minérale courante entourée de cabinets de toilette, 14 mètres largeur, 20 mètres longueur, 1 mètre 60 profondeur;

6. Une Machine à vapeur de la force de 20 chevaux;

7. Cinq sources d'eaux minérales à 36 degrés, 3 alcalines silicatées, iodurées, une source sulfureuse, une source bi-carbonatée, ferrugineuse, etc.;

8. Un Hôtel dit Hôtel des Bains, 30 chambres, salons, salles à manger;

9. Un Casino construit en 1868, salles de billard et de conversation;

10. Un Chalet contenant un gymnase;

11. Vastes dépendances construites en 1872, Logements de médecins, des employés, de la lingerie, bureaux, écuries et remises.

Nota. — Un riche mobilier garnit le château, les hôtels, le casino, les logements et la lingerie. Il ne sera compris dans la vente qu'au gré des acquéreurs et après estimation.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MESSIMY, notaire à Lyon, rue de Lyon, 13. 2080

MAISON SPECIALE POUR L'ORFÈVRE DE TABLE Métal extra blanc argenté et non argenté, tels que : Couverts, Plats, Plateaux, Cafetières, Huiliers, Réchauds, etc. Dorure et argenture sur tous métaux.

C. DUTRION ATELIERS & MAGASINS RÉUNIS 29, Cours Lafayette, 29, Lyon (Brotteaux) Gros et détail. Prix de fabrique.

Tout acheteur est admis à voir faire le travail et à vérifier lui-même le poids d'argent appliqué.

AUX MÉDAILLES I.C. SIMIAN

Assortiments immenses pour hommes, dames et enfants. Succursale : rue de Foy, 17, Saint-Etienne.

AVIS Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du s.

Extremes 1874 En vente à l'Administration, 412, rue Richelieu, Paris

L'Exposition Universelle de Vienne, illustrée Organe officiel de la Commission Royale de Hongrie (Autriche)

Magnifique publication formant un splendide volume relié et doré sur tranches, comprenant 640 pages avec 350 gravures sur bois dues aux premiers artistes de l'époque.

Prix pour Paris : Relié, 18 fr. ; Broché, 14 fr. — Prix pour les départements : Relié, 21 fr. ; Broché, 17 fr.

EAUX MINÉRALES de VALS (Ardèche) (autorisation de l'Etat) Source Juliette affections de l'estomac et des voies biliaires.

Source Saint-Paul affections des voies urinaires, goutte, gravelle.

Source Saint-Pierre ferrugineuse, reconstituante. Succursale à Lyon, 16, rue de Lyon. 195

UN HOMME de 40 ans, célibataire, désire trouver un emploi dans les écritures. S'adresser au bureau du journal.

GRAND ET PETIT APPARTEMENTS A LOUER meublés ou non meublés. MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE. — Prix : 9,000 francs.

Pour renseignements, s'adresser rue Sala, 3, au 1er au dessus de l'entresol.

DÉPURATIF DU SANG Le sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes, des humeurs, Vices de sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie Quet, rue de la Préfecture, 5. 111

VANILLE QUENTIN Le plus agréable et le plus certain des purgatifs. Recommandé journellement par les médecins, surtout pour les enfants. — Dépôt : pharmacies Péritall, 5, place des Cordeliers, et Barnoud, 3, rue de Lyon. 1930

Alsace-Lorraine Agence de publicité L. Perret, successeur de A. Jourdan.

MULHOUSE Ventes et achats de terrains, immeubles, fonds de commerce, etc., etc. Insertions dans tous les Journaux. 1960

HÉMORRHOÏDES GUÉRISON RADICALE PAR LES PILULES ET POMMADE DE SCORDIUM DU DOCTEUR LEBEL CANDRÉ

Les Pilules et Pommade de Scordium, approuvées par les Facultés de médecine de Paris, de Belgique, d'Angleterre et d'Italie, autorisées en Russie par le Conseil de l'Empire, sont douées de propriétés très-remarquables; elles calment les douleurs comme par enchantement et arrêtent les HÉMORRHOÏDES ou flux quelconques en peu de jours (sans aucun danger de répercussion). — Le Flacon de Pilules de Scordium, 3 f. — d'Extrait de Scordium, 4 f. — de Pommade de Scordium, 3 f. — 113, RUE LAFAYETTE (PARIS).

Dépôt aux pharmacies BARNOD, rue de Lyon, 3. — GRIGNON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3. — DEMASLE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 13. — Dépositaire général, M. FAIVRE, place des Terreaux, 9. 5012

MAL DE DENTS Les GOUTTES JAPONAISES de MATHEY-CAYLUS guérissent à l'instant le MAL DE DENTS le plus violent et empêchent le retour en détruisant la CARIE. — Prix : 2 fr. 50.

NEURALGIQUES CALMÉS et GUÉRIS par les PILULES de D. MOUSSETTE, 3 fr. — 14, rue Racine, Paris. — Détail : 10, carrefour de l'Odéon et dans les Pharmacies de la Province. 1761

GUÉRISON assurée RHUMATISMES assurée Par la Flanelle végétale, la Quate et l'huile de Fica sylvestris.

Seul dépôt général pour toute la France Chez LAIRITZ-CHAUVET, rue de l'Hôtel-de-Ville, 79

BRULURES GUÉRISSES très rapidement par le TOPIQUE BARNOD. Dépôt général, rue de Lyon, 3, à Lyon, et dans toutes les pharmacies. 2142

BAINS RÉSINEUX à chaleur sèche 76, rue de Vendôme (près le cours Morand) Les rhumatismes articulaires, névralgies, la sciaticque, les raideurs, etc., sont promptement guéris par l'emploi de ces bains. — Un seul suffi toujours pour les refroidissements. 2007

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT à l'Exposition de LYON 1872 MACHINES A COUDRE VÉRITABLE PEUGEOT MON COSTAL 23, RUE GRENETTE, 23 LYON

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

Départs directs de Marseille pour : Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.

Philippeville et Bone, tous les vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.

Cette, 3 départs par semaine. Pour FRET ET PASSAGE, s'adresser : Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Canabrière, 54; Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 12; Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Bosc, 12; Paris, chez M. Lagrange père, 21, boulevard Bonne-Nouvelle.

CRÈME FERME DE GLYCÉRINE INCOMPARABLE pour donner au teint la fraîcheur et la velouté. Viricel-Filliat, place des Terreaux, 2.

POMMADE EPIDERMALÉ ANTI-PÉLLEUCIAIRE — DICCUMARRE aîné, chimiste, ROUEN. Détruit les pellicules. Calme les démangeaisons. Prix du Pot 1/3 francs.

Se trouve à Lyon : chez Kock, parf., rue de Lyon; Briand, coif., rue de l'Hôtel-de-Ville; Berliet, coif., rue de Lyon; Berthier, coif., place des Terreaux; Garcin, coif., rue Centrale; V. Tritel, rue de Lyon; vente en gros, Briau, rue Bat-d'Argent, 3, et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les piquets, les démangeaisons de la tête, les chutes de cheveux. — Préparé par ASTIER, parfumeur à Paris. Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU AIGUES ou CHRONIQUES LES PLUS REBELLES. Dont le traitement aurait été infructueux. Guéries radicalement par le ROB-SAVARÈS perfectionné. Dépurato-tonique, Régénérateur du sang et des humeurs. Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels.

Expéditions par correspondance. S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re cl. RUE PIZAY, 12, au premier étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR RESPONSABILITÉ LIMITÉE. — CAPITAL : VINGT MILLIONS

LIGNE DE LA MÉDITERRANÉE AU BRÉSIL et à la Plata

SERVICE DIRECT A GRANDE VITESSE. Départs réguliers de Marseille le 15 et le 30 de chaque mois.

Le paquebot La France, cap. Rouzaud, partira le 15 décembre prochain pour Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres.

Lignes de l'Algérie. Pour Alger (direct), tous les vendredis. Pour Philippeville et Bone, tous les mercredis et dimanches matin, à huit heures.

Pour Bone directement, plusieurs fois par semaine, à jours indéterminés. Pour fret et passage, s'adresser à Lyon à F. Puthet et Co, quai Saint-Clair, 2.

Goudron Barnoud LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE Cette préparation, qui jouit d'une supériorité remarquable sur tous les produits similaires, est journellement prescrite par les médecins dans les affections catarrhales, les inflammations de la vessie et de la matrice, les infections du larynx, les bronchites, etc., comme dépuratif dans toutes les maladies de la peau.

Le flacon 2 fr. — Le flacon de Péte 1 fr. — Dépôts dans les meilleures pharmacies et à la pharmacie BARNOD, rue de Lyon, 3, Lyon. 5114

VIeux JOURNAUX A VENDRE aux bureaux du Journal de Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Changement de domicile DE LA SUCCURSALE DE LA MAISON FICHET DE PARIS A LYON

AUTREFOIS RUE D'ALGÉRIE, 10, ACTUELLEMENT PLACE DE LA BOURSE 2,

Coffres-forts incombustibles avec blindages acérés contre le vol. Coffres-forts-Meubles, Serrures de sûreté en tous genres. Première récompense à Vienne (Autriche). 24 MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR. 2258

Table of BOURSE DE PARIS — Mercredi 24 Décembre (de midi à 3 h. 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data points.

Table of BOURSE DE LYON — Mercredi 24 Décembre (de 11 heures à midi 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data points.

Table of BULLETIN FINANCIER. Contains financial news, market analysis, and reports on various stocks and bonds.

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. [Signature]